

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Finances »

Séance du 15 novembre 2010
Séance du 4 novembre 2010

7 Reversement du prix de deux billets d'avion à l'association AJPF

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mme DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. GRIMBERT

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSA

M. RIFI-SAIDI

Mme PAMART

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. SEGUIN

Mme FEVRIER

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : Mme CARLIER

Pouvoir à : Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à : Mme JAJAN

Pouvoir à : M. SZPIRKO

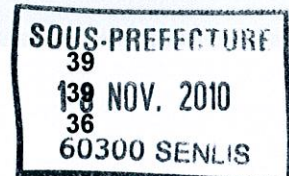
Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. NACHITE



■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre des actions de coopération décentralisée, la ville de Creil a invité une délégation Palestinienne à participer aux rencontres des villes jumelées, lors de la fête des associations qui s'est déroulée le 20 juin 2010.

Par délibération n°2 en date du 22 février 2010, le conseil municipal a autorisé la prise en charge des frais afférents au voyage à Creil, de la délégation Palestinienne.

Au départ de la ville d'Amman (Jordanie), deux invités, messieurs ABUKWAIK et GHOSSENY, se sont vus refuser l'accès à l'embarquement, par les services douaniers, au motif de non concordance de nom patronymique entre les billets et les passeports. Face à l'urgence, afin de leur permettre l'embarquement immédiat, monsieur Fernand TUIL, Président de l'association des jumelages Palestine-France (AJPF), a financé deux nouveaux billets, correspondant à la somme totale de 1 155,94 dinars Jordanien, soit à la valeur du taux de change au 18 juin 2010 : 1 331,29 euros.

Or, il s'avère que les billets ne comportaient pas d'erreur. Après réclamation, la Ville de Creil en a obtenu le

maintenant !

remboursement, par l'agence Nouvelles Frontières, pour un montant de 1 259,26 euros (prix des billets achetés en France à la date du 27 mai 2010.)

Il vous est proposé d'accepter le reversement du prix des billets d'avion à l'association AJPF pour un montant de 1 331,29 euros.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n° 2 du 22 février 2010,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 4 novembre 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à reverser à l'association AJPF, la somme de 1 331,29 euros correspondant à l'achat des deux billets d'avions et ce, dès réception du remboursement par l'agence de voyage Nouvelles Frontières.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la ville (compte 678/04/CB).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **18 NOV. 2010** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **18 NOV. 2010**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 18.11.10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

